

Gouvernement du Québec

Décret 764-2015, 26 août 2015

CONCERNANT la nomination de huit membres et la désignation de la présidente et du vice-président du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 90 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), la Régie du bâtiment du Québec est administrée par un conseil d'administration composé de treize membres dont un président-directeur général;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 91 de cette loi, les membres du conseil sont nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans, dont :

—deux membres sont choisis parmi des personnes identifiées aux associations d'entrepreneurs de construction;

—un membre est choisi parmi des personnes identifiées aux corporations constituées en vertu de la Loi sur les maîtres électriciens (chapitre M-3) ou de la Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie (chapitre M-4);

—deux membres sont choisis parmi des personnes identifiées aux associations de consommateurs ou de personnes qui habitent ou fréquentent un bâtiment;

—deux membres sont choisis parmi des personnes identifiées aux associations de propriétaires de bâtiments;

—deux membres sont choisis parmi des personnes identifiées aux ordres professionnels reliés au domaine de la construction et du bâtiment;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 91 de cette loi, les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 91.1 de cette loi, le gouvernement désigne parmi les membres du conseil un président et un vice-président du conseil;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 96 de cette loi, les membres du conseil, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 443-2011 du 20 avril 2011, madame Johanne Guay a été nommée membre du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec et désignée présidente du conseil d'administration en vertu du décret numéro 128-2012 du 22 février 2012, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 128-2012 du 22 février 2012, monsieur Jean-Guy Cloutier a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 128-2012 du 22 février 2012, M^e Marlène Carrier et monsieur Daniel Primeau ont été nommés membres du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 128-2012 du 22 février 2012, monsieur Gilles Brassard a été nommé membre du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec et désigné vice-président du conseil d'administration en vertu du décret numéro 536-2012 du 23 mai 2012, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 128-2012 du 22 février 2012, M^e Dominique Gervais et madame Sonia Trudel ont été nommées membres du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 536-2012 du 23 mai 2012, madame Ginette Paquette a été nommée membre du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Jean-Guy Cloutier, consultant en construction, à titre de membre choisi parmi des personnes identifiées aux associations d'entrepreneurs de construction;

—madame Johanne Guay, architecte, gestionnaire de programmes et coordonnatrice de projets majeurs, Groupe Axor inc., à titre de membre choisie parmi des personnes identifiées aux ordres professionnels reliés au domaine de la construction et du bâtiment;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

—M^e Marlène Carrier, directrice de la qualification professionnelle, Corporation des maîtres électriciens du Québec, à titre de membre choisie parmi des personnes identifiées aux corporations constituées en vertu de la Loi sur les maîtres électriciens (chapitre M-3) ou de la Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie (chapitre M-4);

—monsieur Daniel Primeau, vice-président à la gestion de projets de l'ouest du Québec, Société québécoise des infrastructures, à titre de membre choisi parmi des personnes identifiées aux associations de propriétaires de bâtiments;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

—monsieur Luc Martin, vice-président principal, Corporation des entrepreneurs généraux du Québec, à titre de membre choisi parmi des personnes identifiées aux associations d'entrepreneurs de construction, en remplacement de madame Ginette Paquette;

—monsieur Pierre Guillemette, ingénieur, président, I.T.C. Technologies Québec inc., à titre de membre choisi parmi des personnes identifiées aux ordres professionnels reliés au domaine de la construction et du bâtiment, en remplacement de monsieur Gilles Brassard;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

—madame Marie-France Méthot, enseignante en sciences et en mathématiques, Commission scolaire des Découvreurs, à titre de membre choisie parmi des personnes identifiées aux associations de consommateurs ou de personnes qui habitent ou fréquentent un bâtiment, en remplacement de M^e Dominique Gervais;

—M^e Yves Joli-Coeur, associé principal, De Grandpré, Joli-Cœur et membre du conseil d'administration, Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec (R.G.C.Q.) provincial, à titre de membre choisi parmi des personnes identifiées aux associations de propriétaires de bâtiments, en remplacement de madame Sonia Trudel;

QUE madame Johanne Guay soit désignée de nouveau présidente du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec;

QUE monsieur Pierre Guillemette soit désigné vice-président du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec reçoivent une allocation de présence de 200\$ par journée ou de 100\$ par demi-journée de séance après qu'elles aient participé à au moins l'équivalent de douze journées de séance du conseil d'administration de la Régie ou de l'un de ses comités permanents durant une même année, dans la mesure où, dans le cas des réunions des comités permanents, ces réunions se tiennent une journée distincte de celles du conseil d'administration de la Régie;

QUE ces personnes soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63748